



9-FEV-2006 12101 DE 1 RUM92220604 P.1/2

Changer sa bouteille devient un jeu d'enfant avec le nouveau kit de
 10 ans offert lors d'un
 et sûr pour ce début d'ann

un kit clés en main!

Babaz vient de mettre au point un
 13 kg, simple et de grande qualité
 un trou, une 10 en bois de vernis
 multi-usage, robuste et facile à utiliser.
 Et le unique avantage : un crochet
 pour retirer la capsule sans effort, une
 clé pour ouvrir le couvercle sur la
 bouteille, une clé de 23 pour régler le niveau
 sur le robinet, et une clé de 24 pour
 régler le débit du gaz. Tout est prêt
 pour un montage en 10 minutes.
 Ici, les bouteilles sont livrées dans la boîte
 à l'abri de la lumière et de l'humidité
 pour faire son bébé.

Le consommateur a tout, sur une seule clé,
 pour ouvrir sa bouteille en deux temps
 trois mouvements. Le kit comprend
 également deux joints d'étanchéité, fournis
 par GAZINOX, ainsi qu'un livret pratique
 pour tout savoir sur le montage et le char-
 gement de bouteilles en toute sécurité.
 «Ce nouveau kit répond à deux engage-
 ments forts de Butagaz : la sécurité et
 la simplicité d'utilisation, explique Nicolas
 Trivelpy, responsable Marketing
 France chez GAZINOX. Ce kit multi-usage et les
 joints sont fabriqués en France avec
 des matériaux de qualité. Il est prêt à être
 utilisé en toute sécurité et adhésion
 et une fiabilité à toute épreuve».

Plusieurs cadeaux
 Une fois commandé, sur le produit, reste
 la question emblématique : quel est son
 prix ? La surprise... Ce kit de consommables
 est offert pour toute commande de
 bouteille, dans chaque point de vente,
 à partir de janvier 2006. «C'est un cadeau
 d'une grande valeur, explique Nicolas
 Trivelpy. Le prix moyen d'une clé est
 inférieur de 4 € au tarif des joints égale-
 ment. Notre intention, avec le soutien de
 sur le prix de la bouteille... Butagaz devient
 plus responsable. Cette initiative est une façon
 de soutenir le bien-être à nos clients».

Et comme un bonheur n'arrive jamais sans
 un nouveau bonheur, la consommation est prévue
 à ce kit. Le client qui retournera le ques-
 tionnaire rempli recevra un allumette-
 gaz. Un cadeau précieux pour allumer sa table
 de cuisson avec une bougie, un feu
 de cheminée, un barbecue, etc. N'oubliez pas
 les précautions avec Butagaz.
 Vous recevrez systématiquement un à deux
 kits de consommables à partir de fin janvier
 2006. N'hésitez pas à en commander
 d'autres à votre mandataire !

**Vous avez dit
 Babaz ?**

Miche Babaz est le nom de l'inventeur qui
 a mis au point cette clé à usage multiple.
 Il agit d'un chercheur indépendant,
 père de plusieurs inventions brevetées.
 La clé à gaz a reçu la médaille d'or
 du concours Ego.

Energie Neve - N° 220 - Février 2006 19



Les Balcons de Briançon n° 24 A, rue du Serre-Paix – 05100 BRIANCON

Tel 04 92 20 25 79 – P 06.30.46.78.35 -

www.invention-babaz.com

www.inventerpasrever.com

Société **BUTAGAZ**
Monsieur TRIVIN Emmanuel
47, rue Raspail
47 A 53
92300 LEVALLOIS-PERRET

Briançon, le 20 Octobre 2016

LR ave AR

Copie : Mme Sylvie GALLOIS (Directrice Commercial – Marketing)
Mme Véronique SARRAZIN (Directrice Juridique)
Mr Philippe MARSANT (Responsable des Opérations Logistiques)
Mr Emmanuel MANNOORTONIL (Développement Nouveaux Business)

Monsieur le Président Directeur Général.

Inventeur de plusieurs articles dont le COLLECTEUR D'EAU – Marque « CAPTEAU » vendu à l'international, ma première invention a été la **CLE et la SURVANNE** pour Détendeur bouteille de GAZ qui m'ont valu une Médaille d'Or au Concours LEPINE en **1993** et de nombreux articles de presse de par mon nom. « BABAZ le ROI du GAZ ».

Votre société a également intégré la CLE dans une offre publicitaire où j'ai eu le plaisir de vous livrer 50.000 Clés à la couleur et marque BUTAGAZ, et toute cette publicité a permis à ce petit article d'intéresser les distributeurs d'articles de Gaz comme COMAP / ADDAX / FAVEX / GAZINOX..... qui avaient au préalable écarté mon offre.

En **2005** j'ai rencontré Mr Eric PLACE de la société BUTAGAZ dans les locaux de GAZINOX à MITRY-MORY et ce dernier m'avait demandé une offre de prix pour l'achat de 100.000 et 200.000 pièces qui malheureusement n'a pas abouti.

En **2009** j'ai eu la surprise de constater qu'un de mes clients la Société ADDAX s'est octroyé le droit de commercialiser un modèle différent de clé, alors que ma CLE était brevetée ce qui d'après mon conseil en Brevets m'aurait permis de lancer une procédure pour contrefaçon. Le devis concernant le montant de la procédure étant très élevé, j'ai abandonné cette possibilité sachant en outre que la Société ADDAX était sur le point de faire l'objet d'un redressement judiciaire.

Jusqu'au début de l'Année 2016, j'entretenais de très bonnes relations avec la Société GAZINOX, mais ayant de nouvelles inventions en cours de développement où le financement n'est pas totalement assuré, j'ai pensé judicieux de proposer la vente de mon fonds de commerce CLE/VANNE GAZ à mes clients les plus importants comme COMAP et en second GAZINOX.

Levallois-Perret, le 21 mars 2018

Objet : Mise en demeure de cesser vos pratiques.

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception n°1A 136 957 5222 2.

Monsieur,

Nous faisons suite aux divers échanges de mails et de courriers, notamment votre mail du 9 mars ayant pour objet « Commercialisation CLE ADDAX en lieu et place CLE BABAZ - V/Réf : N° 07.00093 PC/AH ».

Comme déjà écrit à plusieurs reprises, la société BUTAGAZ n'a de lien juridique ni avec Gazinox, ni avec vous-mêmes. Nous respectons vos intérêts, mais ceux-ci nous sont parfaitement étrangers, et nous ne souhaitons pas y être mêlés.

Votre mail du 9 mars mettant notre Directeur Commercial et Marketing en copie marque une fois de plus votre refus de respecter notre demande de ne pas prendre part à vos intérêts, et sème une confusion vis-à-vis des tiers, qui nous est préjudiciable. Vous n'êtes en aucun cas habilité à porter la parole de la société BUTAGAZ ou à représenter sous quelque forme que ce soit cette société, en nous mettant en copie vous laissez paraître que vous puissiez être mandatés ou soutenus par BUTAGAZ, ce qui n'est aucunement le cas.

Par ailleurs, vos agissements sont de nature à porter atteinte à notre marque en ce qu'ils laissent penser aux destinataires que nous partageons votre opinion ou que nous aurions un intérêt commun dans ce que vous demandez, ce qui n'est pas le cas. Enfin, en associant vos dires et vos créations à BUTAGAZ alors que cette marque n'a aucun lien avec vous, vous portez atteinte à la marque BUTAGAZ ; ceci peut être constitutif de contrefaçon au sens de l'article 716-1 du code de la propriété intellectuelle et nous serions donc fondés à intenter contre vous une action en dommages-intérêts.

Nous vous demandons donc encore une fois de cesser de nous associer à vos demandes. A défaut, nous serons contraints de saisir les tribunaux pour faire valoir nos droits.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération.

Vincent Benti
Département juridique



Les Balcons de Briançon n° 24 A, rue du Serre-Paix – 05100 BRIANCON

Tel 04 92 20 25 79 – P 06.30.46.78.35 -

www.invention-babaz.com

www.inventerpasrever.com

Société **BUTAGAZ**
Monsieur TRIVIN Emmanuel
47, rue Raspail
47 A 53
92300 LEVALLOIS-PERRET

Briançon, le 10 Mai 2018

LR ave AR

Copie : Mme Sylvie GALLOIS (Directrice Commerciale – Marketing)
Mme Véronique SARRAZIN (Directrice Juridique)
Mr Philippe MARSANT (Responsable des Opérations Logistiques)
Mr Yves BRANTHOMME (Directeur Ressources Humaines).

Monsieur le Directeur.

Le **21/03/18** votre service juridique menaçait d'intenter une action en contrefaçon à mon encontre pour vous avoir mis en copie d'un courrier adressé à la Société LEROY-MERLIN. (Motif : clé commercialisée : Addax – Photo sur leur site et facturation Clé BABAZ).

Le **27/03/18** par courriel je répondais à cette injonction en vous faisant part de ma stupéfaction comme de mon incompréhension puisque votre société aurait tout intérêt à exiger de la part de la Société GAZINOX de vous fournir la CLE « BABAZ » à votre marque comme toujours présente sur leur site en lieu et place de la CLE « ADDAX » de piètre qualité et de surcroît une contrefaçon.

Sans réponse à ma demande vous cautionnez de ce fait les agissements de la Société GAZINOX et de la société ADDAX ce qui n'est pas en adéquation avec votre analyse relevée dans votre courrier du 31/10/2016, je cite : « *la violation du secret des affaires est une pratique contraire à la loyauté des affaires et à ce titre nous la condamnons sans réserve* ».

Je réitère donc ma demande et sans une réponse positive de votre part, je mettrai en avant cet exemple significatif qui comme dans le cas de Mme Nicole WALTHERT contre NINTENDO - Mr Christian RICHARD contre UPKM (Finlande) et BABAZ contre GAZINOX/BUTAGAZ fait apparaître la faiblesse des inventeurs indépendants qui ne luttent pas à armes égales contre des grands groupes.

Comme vous pourrez le lire sur le courrier reçu du Chef de Cabinet de Monsieur MACRON faisant suite à mon déplacement à Bercy, j'ai prévu de rentrer en contact avec les 3 experts chargés de faire des propositions en matière de protection industrielle et d'aides à l'innovation.

Dans l'attente de votre réponse qui orientera la mienne auprès du gouvernement, je vous adresse Monsieur le Directeur l'assurance de ma parfaite considération.

P.J. :

- Mon courrier du 20/10/2016 à votre attention. **(1)**
- Réponse de Mme Gallois le 30/10/2016 **(2)**
- Votre mise en demeure en date du 21/03/2018 **(3)**
- Mon mail du 27/03/2018 en réponse à votre mise en demeure. **(4)**
- Courrier du Chef du Cabinet de Mr MACRON dans le cadre de mon combat pour la défense des droits des inventeurs indépendants. **(5)**

Société **BUTAGAZ**
Monsieur TRIVIN Emmanuel
47, rue Raspail
47 A 53
92300 LEVALLOIS-PERRET

Briançon, le 4 juillet 2018

LR ave AR

Copie : Mme Sylvie GALLOIS (Directrice Commerciale – Marketing)
Mme Véronique SARRAZIN (Directrice Juridique)
Mr Philippe MARSANT (Responsable des Opérations Logistiques)
Mr Yves BRANTHOMME (Directeur Ressources Humaines).

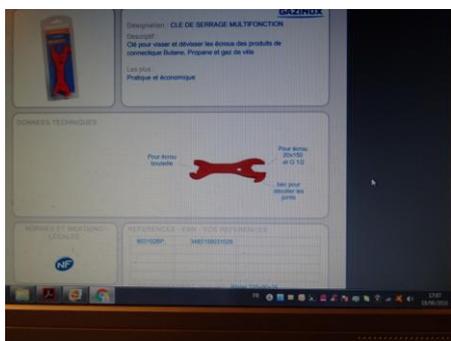
Monsieur le Directeur.

Dans le prolongement de mon courrier (L.R) en date du 10 Mai 2018 sans réponse à ce jour, veuillez trouver en P.J le mail adressé à Monsieur Gilles FOURCADE – Directeur Général chez **GAZINOX**.

Comme vous pourrez le lire c'est ce Monsieur anciennement Directeur Division Grand Public chez **COMAP** qui m'avait vivement conseillé de prendre contact avec la Société **GAZINOX**.

Si j'ai bien noté que la Société **BUTAGAZ** n'avait aucun lien juridique avec la société **GAZINOX**, la vôtre est néanmoins un partenaire de poids de cette dernière et à ce titre vous avez le droit et le devoir de réprimander les agissements de ses dirigeants que vous condamniez sans réserve par votre courrier en date du 31/10/2016.

Si vous ne pouvez rien contre cette bande de « voyous », je vous demande pour le moins d'intervenir auprès de la Société **GAZINOX** afin qu'elle retire **ma CLE à GAZ** toujours présente sur le site et qui porte atteinte à mon image puisque en réalité c'est la clé « **ADDAX** » de piètre renom et qualité qui est livrée.



<http://www.gazinox.fr/produits/>

Toujours dans l'espoir d'un courrier de votre part qui va dans le sens de mon combat, je vous adresse Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Monsieur **BABAZ** Michel
24, rue du Serre-Paix
Les Balcons de Briançon.
05100 **BRIANCON**

Tel : 06 30 46 78 35
www.inventerpasrever.com

Société **BUTAGAZ**
Monsieur TRIVIN Emmanuel
47, rue Raspail
47 A 53
92300 LEVALLOIS-PERRET

LR ave AR

Briançon, le 12 Novembre 2018

Copie : Mme Sylvie GALLOIS (Directrice Commerciale – Marketing)
Mme Véronique SARRAZIN (Directrice Juridique)

Monsieur le Directeur.

Le 21/03/2018 je recevais un courrier de votre société ou votre service juridique me menaçait d'une procédure de contrefaçon.

Le 27/03/2018 par mail adressé à Mme Sylvie GALLOIS je faisais part de mon amertume et de mon incompréhension et sans réponse je vous adressais en date du 10/05 une L.R. et comme la société GAZINOX vous préférez pratiquer la politique de l'autruche.

En Août de cette année j'ai appris que Mr FOURCADE ancien Directeur de la Société COMAP qui m'avait vivement conseillé de contacter la Société GAZINOX est maintenant Directeur de cette dite société. J'ai également appris que Mr CHAUVEAU avait racheté la Société SOCADIF (un de mes anciens clients) et qu'il était également Directeur de la Société ADDAX.

Ces dernières révélations m'obligent à réagir et vous trouverez en P.J. le résumé de ce roman feuilleton dont le titre est « comment deux de mes clients voyous se sont accaparé ma clé à gaz ».

Je pense que vous avez pris connaissance de mes derniers mails adressés à Mme GALLOIS avec des P.J. dont mon courrier adressé le 29 Octobre 2018 à notre Président de la République (copie Députés et Sénateurs) dans la continuité du combat que je mène pour la Défense des droits des inventeurs indépendants.

Mon souhait étant de tourner la page, je compte sur le poids de votre société pour cela et dans cet espoir je vous adresse Monsieur le Directeur mes sincères salutations.